

PROJET : RENFORCER L'ESPACE CIVIQUE ET PROTEGER LES DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME EN PERIODE ELECTORALE (PROTECT)

RAPPORT ALTERNATIF PROJET PROTECT

Juillet 2026

Sommaire

I. Résumé exécutif 2
II. Contexte 4
III. Méthodologie 5
IV. Rapport de formation des Six ateliers de formation sur les techniques de monitoring et de documentation des cas de violation des droits de l'homme, développement d'une base Uwazi ... 6
1. Déroulement des ateliers **6**
2. Modules de la formation **7**
2.1. Notions des droits de l'homme et défenseurs des droits humains : définitions et enjeux **8**
2.3. Typologie des violations des droits des défenseurs des droits humains : menaces, intimidations, agressions, arrestations arbitraires, etc. **9**
2.6. Sécurité physique et numérique **11**
3. Difficultés rencontrées **11**
4. Mesures correctives **11**
5. Recommandations **12**
6. Conclusion **12**
Annexes **13**
IV. Compte rendu de la formation FIDH du 09 au 13 février 2026 25
V. Rapport : atelier de formation aux techniques de plaidoyer régional et international 27
VI. Rapport de participation 32
1. Contexte **33**
2. Objectifs de la participation **33**
3. Participation au forum des ONG **33**
3.1. Deuxième journée du Forum des ONG - 8 mai 2026 ..... **33**
4. Troisième journée du Forum des ONG - 9 mai 2026 ..... **36**
5. Atelier de consultation sur le projet de loi modèle anti-torture **42**
V. Participation à la session publique de la CADHP **43**
1. Première journée - 11 mai 2026 ..... **43**
2. Deuxième journée - 12 mai 2026 ..... **46**
3. Troisième journée - 13 mai 2026 ..... **49**
VI. Conclusion **52**

I. Résumé exécutif

Le projet « renforcer l'espace civique et protéger les défenseurs des droits humains en période électorale (PROTECT) » est une action financée par la Délégation de l'Union européenne. Ce projet est mis en œuvre par le consortium Fédération Internationale pour les Droits Humains (FIDH), Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO), Mouvement Ivoirien des Droits Humains (MIDH) et Coalition Ivoirienne des Défenseurs Droits Humains (CIDDH).

Il est exécuté sur une période de trente (30) mois et intervient sur quatre (4) thématiques majeures à savoir :

- La documentation et le monitoring des cas de violations des défenseurs des droits humains et de l'espace civique, géré par le MIDH.
- La sensibilisation et la formation des défenseurs des droits humains aux droits civils et politiques
- La protection des défenseurs et la judiciarisation des cas de violation des droits humains
- Le plaidoyer national, régional et international pour la préservation de l'espace civique en période électorale.

Ce rapport présente les activités réalisées par le MIDH dans le cadre de la mise en œuvre du projet PROTECT. Il s'agit entre autres des sessions de formation sur les techniques de monitoring des cas de violation des droits humains, des missions d'enquêtes sur la situation des défenseurs des droits humains et sur l'espace civique, des missions de plaidoyer national, régional et international auprès d'institutions et autorités étatiques nationales, de la cour africaine des droits de l'homme et des peuples et des nations-unies. Les sessions de formation ont rassemblé sur deux jours, cent vingt (120) participants en raison de vingt (20) par localité, dans les villes de Korhogo, Bouaké, Daloa, San-Pedro, Bondoukou et Abidjan. Ces ateliers avaient pour objectif principal de renforcer les capacités des organisations de la société civile sur les techniques de monitoring et de documentation des violations des droits humains en période électorale, en vue de contribuer à un processus électoral pacifique et transparent. Ces formations ont été réalisées autour de six (6) grands modules à savoir :

- Notions des droits de l'homme et défenseurs.es des droits de l'homme : définitions et enjeux ;
- Cadre juridique international et national de la protection des défenseurs des droits de l'homme (Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme, etc.) ;
- Typologie des violations des droits des défenseurs des droits de l'homme (menaces, intimidations, arrestations arbitraires, etc.) ;
- Surveillance, documentation et rapportage (SDR) des violations des droits humains ;
- Outils de collecte des données ;
- Sécurité physique et numérique (Stockage et partage sécurité d'informations).

Outre la formation sur les techniques de monitoring, les missions d'enquêtes ont permis de collecter des informations sur la situation des défenseurs des droits humains et sur l'espace civique en période électorale en Côte d'Ivoire.
S'agissant des missions de plaidoyer, elles ont permis de rencontrer les acteurs institutionnels en Côte d'Ivoire, ainsi que les commissaires en charge de la Côte d'Ivoire à la cour africaine des droits de l'homme et des peuples et des nations-unies.
Parallèlement à ces activités, des séances de formation ont été organisées par la FIDH pour renforcer les capacités opérationnelles de l'équipe de gestion du projet PROTECT.
En dépit de quelques difficultés rencontrées dans l'exécution du projet, les objectifs suivants ont été atteints :

- Les capacités des OSC en matière de suivi et de mandat de dénonciation ont été renforcées ;
- La sensibilisation de la société civile ivoirienne aux droits civils et politiques ainsi qu'à un processus électoral démocratique et apaisé, s'est accrue ;

- L'accès aux mécanismes de protection pour les défenseur.es des droits humains en période électorale s'est amélioré ;
- Les plaidoyers pour la préservation de l'espace civique en période électorale sont menés, tant au niveau national qu'international.

Ce document est élaboré pour présenter les rapports des différentes activités menées par le MIDH dans le cadre du projet PROTECT.
La première partie du document est consacré à la présentation du contexte du projet
La deuxième partie présente la méthodologie des différentes formations ainsi que les différentes missions réalisées dans le cadre de ce projet.
La troisième partie est consacrée aux rapports des différentes formations réalisées à Abidjan, Bouaké, Daloa, San-Pedro, Korhogo et Bondoukou.
La quatrième partie traite de la mise en place du système de collecte d'information dans les quatorze (14) districts de la Côte d'Ivoire et de la collaboration avec les agents monitoring.
La cinquième partie est consacrée au rapport de la mission de collecte d'information ainsi que les rapports de mission à Banjul, à Genève et à Bruxelles.
La dernière partie est consacrée aux rapports des ateliers de renforcement de capacité de l'équipe projet ainsi que d'autres activités connexes auxquelles le MIDH a pris part dans le cadre du projet PROTECT.

II. Contexte

En 2025, la Côte d'Ivoire est entrée dans un nouveau cycle électoral avec les élections présidentielles et législatives réalisé en octobre et en décembre 2025. Les périodes électorales en Côte d'Ivoire ont été régulièrement affectées par des violations graves des droits humains et de multiples atteintes aux libertés fondamentales et à l'État de droit. Le dernier cycle électoral de 2020 à 2023 a été marqué par des fortes tensions et des violences faisant au moins 50 morts et de nombreux blessés.

La Côte d'Ivoire s'est engagée à promouvoir et à protéger les droits humains. De ce fait, elle a adopté la loi n° 2014-388 du 20 Juin 2014 portant promotion et protection des défenseurs des droits de l'Homme. Elle a adopté le décret n° 2021-617 du 20 Octobre 2021 modifiant le décret n° 2017-121 du 22 février 2017 portant modalités d'application de la loi n° 2014- 388, du 20 Juin 2014. La loi et son décret d'application ont pour but de créer un espace favorable aux défenseurs des droits humains pour la réalisation de leurs activités.

Toutefois, depuis l'adoption de ces deux textes, on observe la restriction de l'espace civique par l'adoption de lois répressives ainsi que des violations accrues des libertés fondamentales telles que les libertés d'expression, de manifestation et d'association. De plus en plus les défenseurs des droits humains sont victimes d'espionnage, de piratage de comptes, de menaces, d'intimidations sur les réseaux sociaux et les plateformes en ligne. Face à cette réalité, la Fédération Internationale pour les Droits Humains (FIDH) et ses partenaires (MIDH, LIDHO, CIDDH) dans leur rôle de défense, de promotion et de protection des Droits humains s'engagent avec le soutien financier de la Délégation de l'Union Européenne (DUE), à renforcer l'espace civique et à protéger les défenseurs des droits de l'homme au cours des prochaines élections en Côte d'Ivoire.

Pour la mise œuvre de ce projet, plusieurs activités ont été identifiées notamment des sessions de formation aux techniques de monitoring et la documentation des violations des droits

humains, la formation et la sensibilisation des défenseurs des droits humains sur l'espace civique ainsi que le plaidoyer national et international.

Ce rapport met en évidence les activités réalisées par le MIDH ainsi que les activités auxquelles il a participé dans le cadre de ce projet.

III. Méthodologie

Dans le cadre de la formation sur les techniques de documentation et de monitoring des cas de violations des droits humains, la pré-évaluation, l'évaluation journalière et l'évaluation finale ont été utilisés comme méthodologie pour jauger le niveau de connaissance des participants.
Avant le début de chaque formation, des formulaires ont été envoyés aux différents participants afin de jauger leur niveau global de connaissance sur les thématiques abordés par la formation. Des évaluations journalières ont permis de mesurer l'acquisition des connaissances et des compétences des apprenants au fur et à mesure. Elles ont permis aux formateurs d'identifier les lacunes et d'adapter leurs enseignements.
Des évaluations finales ont été réalisées pour évaluer le niveau de connaissance acquise des participants et pour mesurer l'efficacité de la formation par rapport aux objectifs prédéfinis.
Ces formations ont utilisé une approche participative, combinant des exposés théoriques, des études de cas, des exercices pratiques. Ces méthodes ont permis aux participants de s'approprier les concepts clés et de les appliquer directement à des situations réelles. Des discussions ouvertes ont favorisé l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre les participants. La formation a intégré l'utilisation de l'application KOBOCOLECT pour la collecte de données à travers des exercices pratiques. Dans le but d'être plus efficace sur le terrain et d'être outiller pour les différentes phases électorales, le MIDH et ses partenaires ont opté pour des formations éclatées dans les différentes zones.

En plus des formations réalisées dans les six (6) localités susmentionnées, le projet PROTECT sous le leadership du MIDH a formé également quatorze agents de monitoring sur les techniques de monitoring et de documentation des cas de violations des droits humains. Ces agents de monitoring ont été déployés dans les quatorze (14) districts de la Côte d'Ivoire et avaient pour mission de documenter tous les cas de violation des droits des défenseurs des droits humains et la situation de l'espace dans les différentes localités.

Les missions de collecte d'information se sont déroulées en deux phases.

La première mission a eu lieu du 21 au 31 décembre 2025 pendant la période des élections des députés de l'assemblée nationale. Elle s'est effectuée dans les localités de Yamoussoukro, Dabou, Bonoua et Abidjan.

La seconde mission a eu lieu du 19 au 30 avril 2026 dans les localités de Yamoussoukro, Gagnoa, Tiassalé et Abidjan.

Les localités et les acteurs ont été choisis sur la base des zones d'intérêt identifiées, d'une part, par la cartographie des hotspots développée par le West Africa Network for Peacebuilding (WANEP), et d'autre part, par le baromètre de stabilité du contexte politique et électoral de Côte d'Ivoire (BASE-CI) mis en place par le consortium Interpeace / Indigo / Seed. Ces outils reposent sur différents marqueurs statistiquement validés comme indicateurs de comportements individuels violents en période électorale. Ils contribuent au travail de veille,

d'observation de long terme du contexte sociopolitique et d'alerte précoce, ayant aussi vocation à informer la décision et orienter les actions de prévention de la violence politique et électorale. Enfin, ils permettent d'identifier, à un instant donné, les signaux comportementaux et contextuels indiquant un risque immédiat de basculement dans la violence, notamment lors de phases critiques comme les périodes électorales.

Après analyse de la cartographie du WANEP, du baromètre du consortium Interpeace/ Indigo/ Seed, ainsi que des données factuelles transmises par les agents de monitoring, les missions se sont déroulées dans les localités suivantes :

Abidjan, Dabou, Bonoua, Yamoussoukro, Korhogo, Gagnoa et Tiassalé.

Le choix de ces sites repose sur une approche comparative visant à analyser la stabilité et la dynamique des tensions dans différents contextes sociopolitiques. Il comprend des zones à faible risque (Korhogo), des régions où les tensions sont latentes (Tiassalé), des zones de forte polarisation politique (Gagnoa) et un centre urbain stratégique connaissant une forte intensité politique (Abidjan). Cette sélection diversifiée a permis une meilleure compréhension des facteurs de résilience et de vulnérabilité ivoirienne avant, pendant et après les élections présidentielles et législatives.

Après avoir observé, entendu des témoignages et récolté des données de terrain, le consortium a initié une série de rencontre au niveau national, régional et international afin de mener des plaidoyers auprès de certains acteurs stratégiques pour garantir un espace civique ouvert et la protection des défenseurs des droits humains.

On note également des séances de renforcement des capacités en gestion administrative et financière, ainsi qu'en technique de plaidoyer de l'équipe de gestion par les experts de la FIDH.

Ces séances ont été des moments de mise à niveau sur certains outils de gestion de projet afin de faciliter la mise œuvre des activités. Elles ont contribué à accroître le niveau d'appropriation des outils, des mécanismes et les différentes étapes du projet.

IV. Rapport de formation des Six ateliers de formation sur les techniques de monitoring et de documentation des cas de violation des droits de l'homme, développement d'une base Uwazi

Korhogo, Bouaké, Daloa, San- Pedro, Bondoukou, Abidjan

Septembre 2025

1. Déroulement des ateliers

Dans chaque localité visitée, les ateliers de renforcement de capacités sur les techniques de monitoring et de documentation des cas de violation des droits humains, se sont déroulés sur deux jours :

- ✓ Les 01 et 02 Septembre 2025 à l'Association Ivoirienne pour le Bien-être Familial (AIBEF) de Korhogo ;
- ✓ Les 01 et 02 Septembre 2025 au centre social de Bouaké ;

- ✓ Les 04 et 05 Septembre 2025 au Centre Régional d'Appui à la Société Civile (CRASC) de San-Pedro ;
- ✓ Les 04 et 05 Septembre 2025 à la Commission Régional des Droits de l'Homme (CRDH) du haut Sassandra (Daloa) ;
- ✓ Les 08 et 09 Septembre 2025 à la préfecture de Bondoukou ;
- ✓ Les 10 et 11 Septembre 2025 au Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) Abidjan.

Les ateliers ont réuni vingt (20) participants par localité, Cela représente un total de cent vingt (120) personnes issues du MIDH, de la LIDHO, de la CIDDH et autres organisations de la société civile. Le tableau ci-dessous fait le récapitulatif du nombre de participant en tenant compte du nombre de femmes et d'hommes formés par localité.

LOCALITES / FORMATIONS	**Homme**	**Femme**	**Pourcentage H/F**		**Total**
Formation 1 **KORHOGO**	13	07	65%	35%	20
Formation 2 **BOUAKE**	16	04	80%	20%	20
Formation 3 **DALOA**	14	06	70%	30%	20
Formation 4 **SAN-PEDRO**	13	07	65%	35%	20
Formation 5 **BONDOUKOU**	11	09	55%	45%	20
Formation 6 **ABIDJAN**	12	08	60%	40%	20

2. Modules de la formation

La formation s'est structurée autour des modules suivants :

- Notions des droits de l'homme et défenseurs des droits humains : définitions et enjeux ;

- Cadre juridique international et national de la protection des défenseurs des droits humains : déclaration des nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme, instruments régionaux et lois ivoiriennes ;
- Typologie des violations des droits des défenseurs des droits humains : menaces, intimidations, agressions, arrestations arbitraires ;
- Surveillance, documentation et rapportage (SDR) des violations des droits humains méthodologie et processus de la documentation ;
- Outils de collecte des données : techniques d'entretien avec les victimes, utilisation de formulaires numériques de documentation, et importance des preuves (photos, vidéos) ;
- Sécurité physique et numérique.

2.1. Notions des droits de l'homme et défenseurs des droits humains : définitions et enjeux

Ce module vise à établir une base solide sur les concepts fondamentaux des droits humains tant sur le plan général que sur le plan spécifique relatif à la période des élections en Côte d'ivoire.

Les participants ont appris à définir la notion de droits humains en explorant leur nature universelle, inaliénable, indivisible et interdépendante à partir des instruments internationaux relatifs aux droits humains reconnus et ratifiés par la Côte d'ivoire notamment la Charte internationale des droits de l'homme composée de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC).

Les participants ont également appris à définir le statut et le rôle crucial des défenseurs des droits humains en soulignant leur importance à promouvoir et à veiller à la protection des droits humains dans un environnement pacifique respectant les Lois locales (tels que stipulés dans la Loi N°2014-388 du 20 juin 2014 et ses textes d'application notamment le décret n°2017-121 du 22 février 2017 portant promotion et protection des défenseurs des droits de l'homme).

Ce module a également couvert les enjeux majeurs auxquels ils sont confrontés, notamment la reconnaissance de leur travail, les défis et les risques qu'ils encourent.

A la fin de la séance, des exercices pratiques ont été soumis aux participants à l'effet de jauger leur compréhension des leçons dispensées.



Exercice de groupe

2.2. Cadre juridique international et national de la protection des défenseurs des droits humains : déclaration des nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme, instruments régionaux et lois ivoiriennes

Ce module a examiné les instruments juridiques qui protègent les défenseurs. Les participants ont découvert l'existence d'instruments juridiques internationaux, régionaux et nationaux puissants comme la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme de 1998, les principes du Protocole A/SP1/12/01 de la CEDEAO sur la Démocratie et la Bonne gouvernance, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples ainsi que la Loi ivoirienne N°2014-388 du 20 juin 2014 et ses mesures d'application qui peuvent les protéger dans leur travail. Ils se sont sentis plus légitimes et moins isolés.

2.3. Typologie des violations des droits des défenseurs des droits humains : menaces, intimidations, agressions, arrestations arbitraires, etc.

Introduit par un tableau de nuance entre violations, atteintes et abus des droits humains, ce module a permis d'identifier et de catégoriser les différentes formes de violations subies par les défenseurs. En effet quoi que ces notions semblent très voisines, elles se distinguent au niveau de leur nature, de leur justification légale et aux conséquences juridiques qui peuvent en découler. Les participants ont étudié les menaces, les intimidations, les campagnes de diffamation, les arrestations arbitraires et les détentions illégales. L'objectif était de les équiper pour reconnaître et documenter ces violations, qui peuvent se manifester sous diverses formes, tant physiques que psychologiques.

2.4. Surveillance, documentation et rapportage (SDR) des violations des droits humains : méthodologie et processus de la documentation.

Ce module, central pour le travail des défenseurs, a enseigné les techniques de surveillance des violations pour identifier des schémas et des tendances.

Ce module a été parcouru à travers quatre (04) sous-thèmes :

- Les principes fondamentaux du monitoring

Cela a permis d'aborder des règles à observer pour tout DDH au cours d'un exercice de SDR.

- La collecte des données

  Cette étape rappelle les principaux moyens du monitoring, les exigences d'une collecte de données fiables, les principales étapes de la collecte de donnée, les techniques de collectes, les risques liés à la collecte, les bonnes pratiques, l'importance du réseau de contacts, la pré-identification des violations, la préparation de la mission de terrain, les entretiens, la gestion des traumatismes et enfin une bonne conclusion.

- L'analyse et l'évaluation des informations

  Ici, il s'agit selon le formateur d'examiner les normes relatives aux DH applicables et de bien analyser les informations.

- La méthodologie de rédaction de rapport sur les violations des DH

Pour un bon rapportage, il faut s'assurer de bien tenir compte des éléments de forme et de fond et également rédiger selon le type de rapport dont il s'agit.

A la fin de séance des exercices pratiques et des simulations d'entretien ont été organisées entre participants à l'effet de jauger leur compréhension des leçons dispensées.



Séance de travaux de groupe

2.5. Outils de collecte des données : techniques d'entretien avec les victimes, utilisation de formulaires numériques de documentation, et importance des preuves (photos, vidéos)

Ce module a fait découvrir aux participants les nombreuses possibilités offertes par la technologie. Ils ont découvert des applications et des plateformes pour rendre leur travail plus efficace : le KoboCollect et plus tard UWAZI deux applications téléchargeables sur Google Play Store.

Pour ce projet, seuls Kobo Collect et UWAZI seraient utilisés. Ce module a montré également qu'il est importance de disposer d'une base de données sécurisée et pérenne pour assurer un traitement rapide et professionnel des données, garantissant ainsi la qualité des analyses.

Pour plus de compréhension pour les participants de ces différents ateliers, une démonstration pratique de l'utilisation de Kobo Collect a été effectuée, suivi d'explication et de questions.

La formation s'est poursuivie par des simulations d'entretien.



Exercice de simulation d'entretien

Ce module a fourni des compétences pratiques pour la collecte de données. Les leçons ont abordé l'utilisation de formulaires d'entretien numérique du KoboCollect pour recueillir des témoignages de victimes et de témoins. Les participants ont également découvert les méthodes d'observation directe et indirecte, ainsi que l'importance de la validation des informations pour garantir l'exactitude des données collectées.

2.6. Sécurité physique et numérique

Ce module a mis l'accent sur les stratégies de sécurité des défenseurs des droits humains sur le terrain, le stockage sécurisé des données et l'utilisation d'outils de communication cryptés. En matière de sécurité physique, il a couvert des sujets comme l'évaluation des risques, la planification d'itinéraires sûrs et les réactions appropriées en cas de menace.

Pour la sécurité numérique, les participants ont été formés aux bonnes pratiques pour la protection des communications, la gestion des mots de passe à chaque ouverture de session (Utilisation du chiffrement individuel des données avec AesCrypt (https://www.aescrypt.com/)), le stockage sécurisé (cryptage des données avec le PROXY et/ou VPN = Virtual Private Network, un tunnel de sécurité chiffré), des informations sensibles et le partage sécurisé de documents pour éviter l'interception ou la compromission des données.

Il a été recommandé aux participants de savoir créer des mots de passe robustes en y combinant LETTRES, CHIFFRES, MAJUSCULE, MINUSCULE, CARACTERES SPECIAUX etc. Et de toujours vérifier leur complexité à partir d'un vérificateur de mots de passe en ligne : https://howsecureismypassword.net/

3. Difficultés rencontrées

Quelques difficultés ont été constatées au cours des différents ateliers :

- **Connexion internet instable** : à Korhogo et à Bondoukou, l'utilisation de certains outils numériques a été rendue difficile par la mauvaise qualité de la connexion dans la salle de formation. En conséquence, les participants avaient des difficultés à renseigner la fiche d'évaluation ;
- **Coupure d'électricité** : A San-Pedro, la première journée de la formation a été marquée par une coupure d'électricité. Ce qui a perturbé les horaires de la formation et la présentation Powerpoint, modifiant ainsi les pratiques de la formation présentées au départ ;

- **Difficultés liées à la mobilisation** : à Daloa, la première journée a coïncidé avec un jour férié, ce qui a impacté le déroulement de la formation. Certains participants sont arrivés avec du retard et l'atelier a débuté avec un retard considérable ;

- **Méconnaissance et confusion** : la plupart des participants dans les six localités méconnaissent les notions liées à la typologie des violations des droits humains et les droits des défenseurs des droits humains ;

- **Le temps de la formation assez court** : dans les six localités où se sont déroulées les ateliers, la durée de la formation (deux jours) s'est avérée insuffisante au regard de la pertinence des thématiques abordés.

4. Mesures correctives

A Korhogo et à Bondoukou, les difficultés liées à la connexion internet, ont été réglées avec l'assistance du formateur. Les applications non fonctionnelles ont été remplacées. En ce qui concerne la coupure d'électricité à San-Pedro, les organisateurs de l'atelier ont mobilisé

d’autres ressources notamment des groupes électrogènes pour continuer la formation.
S’agissant du temps de formation relativement court, les experts ont proposé de continuer les discussions sur les différentes plateformes mises en place dans le cadre de ces formations.

5. Recommandations

A l’Etat :

- Plaider auprès du gouvernement pour formaliser et renforcer la reconnaissance du statut des DDH au moyen de Carte Unique du DDH

A la FIDH :

- Mettre en place un programme de suivi pour les participants afin de les accompagner dans leurs premières activités de monitoring ;

- Organiser des formations continues de rappel et des modules spécialisés sur des thèmes sur la cybersécurité, la protection des données, la surveillance, la documentation et le rapportage des violations des droits humains en période électorale :
- Assurer un meilleur suivi des formations ;
- Créer des groupes signal pour maintenir les participant(e)s en contact et créer un cadre approprié et sécurisé d’échanges d’informations sur les violations des droits ;

6. Conclusion

Le défi de renforcement de l’espace civique en Côte d’Ivoire demeure une préoccupation majeure pour les organisations de défense des droits humains. Ces ateliers à l’attention des DDH aura fortement contribué à renforcer leurs capacités en matière d’identification de la typologie des violations, de surveillance, de documentation et de rapportage des violations des DH et aussi, en matière de sécurité physique et numérique. Toutefois, pour une meilleure appropriation de ces notions et surtout en vue d’un meilleur impact, cette activité devrait être multipliée et amplifiée. Les participants dans l’ensemble ont montré un grand engagement et un réel intérêt pour les sujets abordés. Les exercices pratiques, notamment les scenarios de documentation d'incidents, ont été particulièrement efficaces pour consolider leurs acquis. La qualité des questions et des discussions a révélé une bonne compréhension des enjeux et une forte motivation à agir pour la protection des droits humains et du droit des défenseurs des droits humains en période électorale.
Le module sur les outils et la sécurité physique et numérique a été jugé particulièrement pertinent, étant donné les risques liés à leur travail. Les participants ont exprimé le besoin de disposer de matériel de documentation pour mettre en pratique les compétences acquises.

Annexes



Vue d'ensemble de la salle de formation



Photo de famille atelier San Pedro



Photo dev famille atelier de Daloa



Drissa Traoré, expert formateur en droit de l'homme

Annexe 2

Synthèse des Evaluations de la Formation

Résultats

La synthèse des évaluations donnent les résultats ci-dessous.

Introduction :
Un pré-test et un post-test ont été utilisés pour évaluer cette formation.

Le pré-test visait à jauger le niveau des participant(e)s sur l'identification des DDHs, des types de violations, l'utilisation de l'outil KoboCollect. Quant au post-test, il avait pour objectif d'évaluer la capacité globale des 120 participants, valider les acquis et mesurer l'efficacité du dispositif pédagogique dans sa globalité.

1. **Répartitions en genre et par localité**

Graphique 1 : Répartition par localité

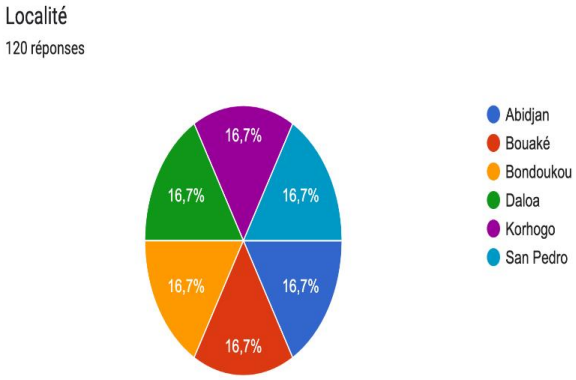

120 personnes ont pris part aux 6 formations réalisées dans les villes d'Abidjan, Bouaké, Bondoukou, Daloa, Korhogo et San Pedro en raison de 20 (soit 16,7%) par localité.

Graphique 2 : Genre

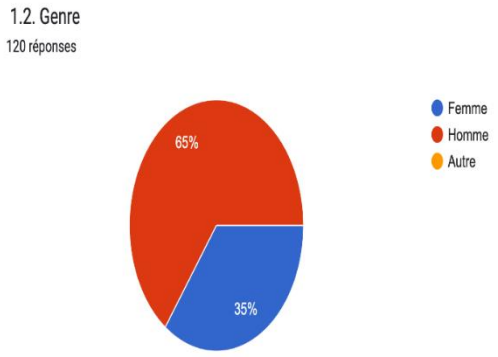

65% des participant(e)s soit 78 personnes étaient des hommes contre 35 % de femmes (soit 42). Bondoukou a enregistré le fort taux de participation des femmes (avec 9) suivie respectivement d'Abidjan (8), de Korhogo, de San pedro et de Daloa (7). Bouaké a enregistré le plus faible taux de participation des femmes avec 4 représentantes.

2. Expériences des participant(es)

Graphique 3 : Expérience générale en droits humains

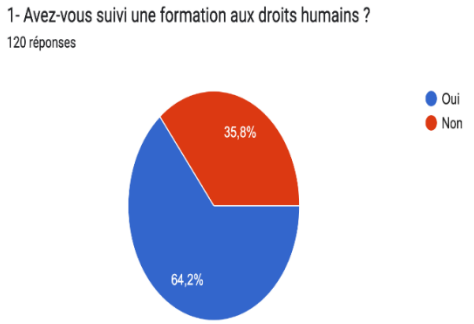

Il ressort de ce graphique que 43 sur les 120 participant(e)s soit 36 % participaient pour la première fois à une formation aux Droits humains. 77 participant(e)s soit 64 % a*vaient déjà pris part à au moins une formation en droits humains.*

Graphique 4 : Expérience en monitoring des violations des droits humains

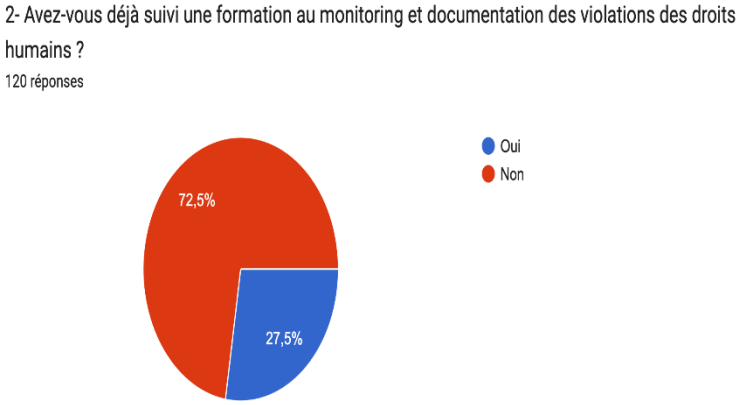

72,5 % des participant(e)s participaient pour la première fois à une formation au monitoring et documentation des violations des droits humains contre 27,5 qui avaient pris part à au moins une formation en monitoring.

Graphique 5: Expérience en Sécurité numérique

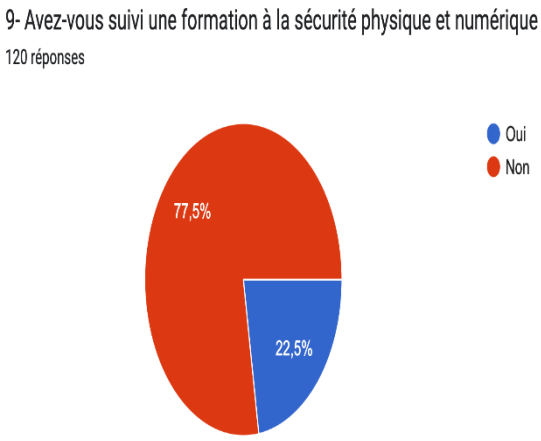

Seulement 22,5 % des participant(e)s avaient participé à une formation en sécurité numérique contre 77,5 qui participaient pour la première fois à une telle formation

3. Connaissances des thématiques

Graphique 6 : Niveau initial sur les principales regles en matière d'enquête

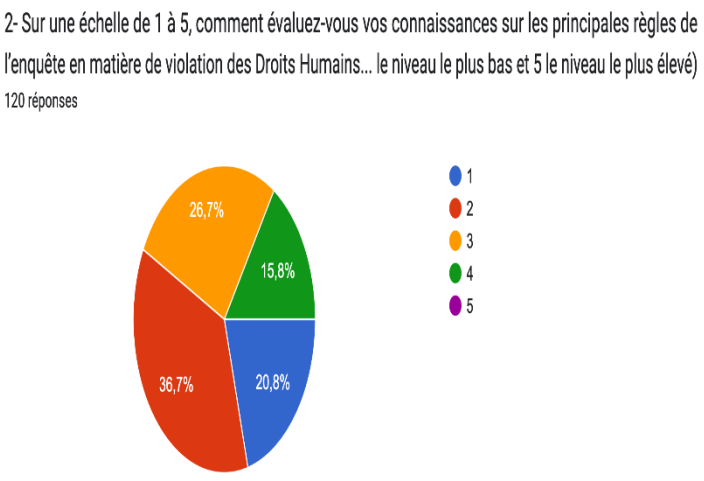

Graphiques 7 : Niveau Post formation

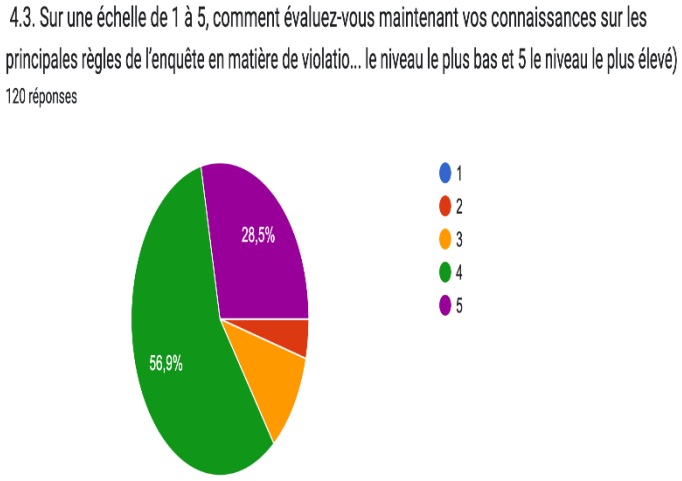

Les participant(e)s avaient globalement une faible connaissance des principales règles en matière d'enquête sur les violations des droits humains. 57,5 % d'entre eux se situaient aux plus faibles niveaux de l'échelle (1 & 2) contre seulement 27 % au niveau moyen et 16 % au niveau élevé (cf. graphique 6). Selon le graphique 7, cette tendance a été inversée à l'issue de la formation. 57 % et 29 des participant(e)s se sont hissés respectivement aux niveaux élevé et très élevé (4) de l'échelle (5).

Graphique 8 : Situation initiale sur la préparation d'une enquête en matière de violation des droits humains

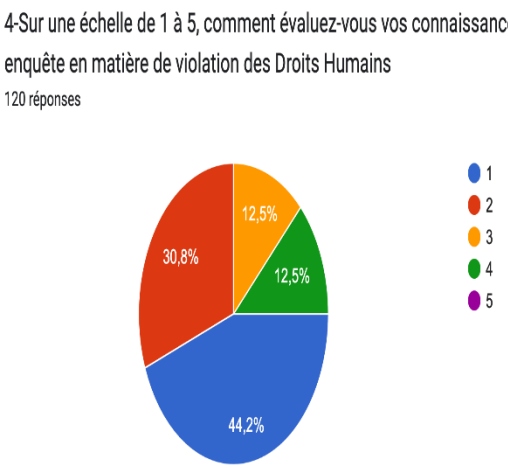

Graphique 9 : Situation post formation

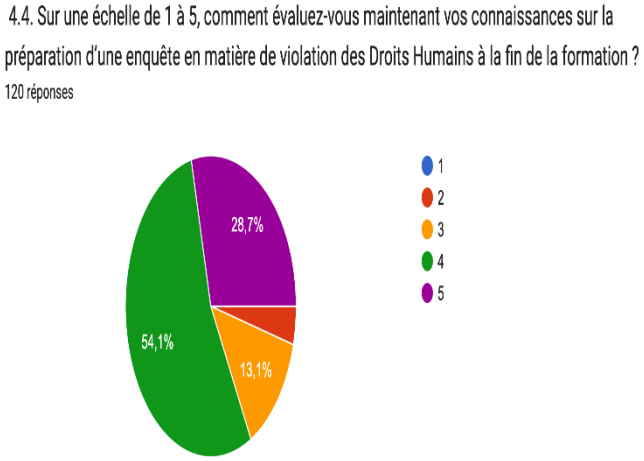

Les participant(e)s avaient globalement une faible connaissance des principales règles en matière d'enquête sur les violations des droits humains. 57,5 % d'entre eux se situaient aux plus faibles niveaux de l'échelle (1 & 2) contre seulement 27 % au niveau et 16 % au niveau élévé.

Le niveau de connaissance des participant(e)s sur la préparation d'une enquête était très faible avant la formation. 75% d'entre eux étaient aux niveaux 1 et 2 sur une échelle d'1 à 5 (cf.graphique 8). L'analyse du graphique 9 montre qu'une évolution très importante a été enregistrée au terme de la formation. 83 % des participant(e)s ont atteint les plus hauts niveaux (4 et 5) de la barre.

Graphique 10 : Situation initiale sur la conduite d'un entretien pendant l'enquête

Graphique 11 : Situation post formation

5- Sur une échelle de 1 à 5, comment évaluez-vous vos connaissances sur la conduite d'un entretien en matière de violation des Droits Humains ?

120 réponses

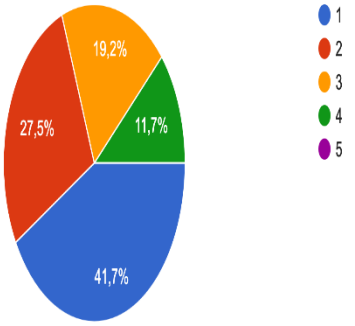

4.5. Sur une échelle de 1 à 5, comment évaluez-vous vos connaissances sur la conduite d'un entretien en matière de violation des Droits Humains à la fin de la formation ?

120 réponses

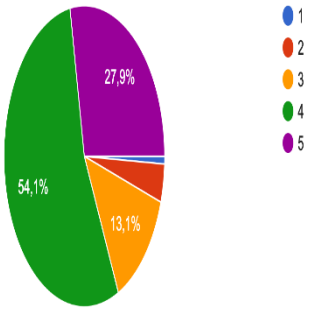

4.6. Sur une échelle de 1 à 5, comment évaluez-vous maintenant vos connaissances en matière d'administration/utilisation de l'outil kobocollect ?

120 réponses

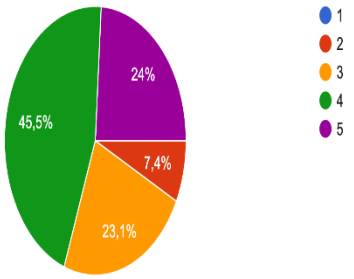

A l'instar du point précèdent, le niveau de connaissance des participant(e)s sur la préparation d'une enquête était très faible en amont de la formation. 69% d'entre eux étaient aux niveaux 1 et 2 sur une échelle d'1 à 5 contre seulement 19 % et 12 % aux niveaux respectifs « moyen et « élévé ». (cf.graphique 10). La tendance a été inversée au terme de la formation. 82 % des participant(e)s ont atteint les plus hauts niveaux de la l'échelle (cf. graphique 11).

Graphique 12 : Situation initiale sur la **Graphique 13 : Situation post formation**

connaissance des outils de collecte de données

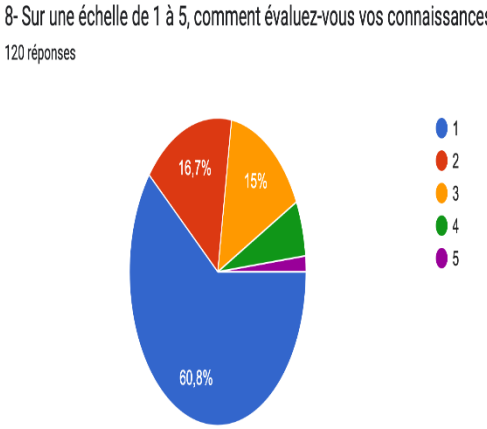

Très de peu de participant(e)s utilisent des outils numériques ou sécurisés pour la collecte des données. Seulement, environ 15 % avaient déjà expérimenté des outils sécurisés et efficaces (graphique 12), notamment, KoboToolbox, Basecamp, sigdep3, Ushahidi, Martus , ODK – Open Data Kit, Tella, HRDAG (Human Rights Data Analysis Group), HURIDOCS (Human Rights Information and Documentation Systems), Excel / Access.

Les autres (plus de 60 %%) utilisaient des outils basiques dans leur travail de monitoring tels que les formulaires physiques, les grilles d'observation…

La situation initiale a connu un changement très important. De l'analyse du graphique 13, après la formation, nous constatons que 45,5 % des participant(e)s ont atteint le niveau élevé et 24 % le sommet de l'échelle. A titre d'illustration, un participant de San Pedro a, à l'issue de la formation, crée pour la première fois ,un projet de mapping des OSC sur kobo collect. Le lien a été partagé dans le groupe.

Graphique 14 : Situation initiale sur la connaissance de la sécurité numérique

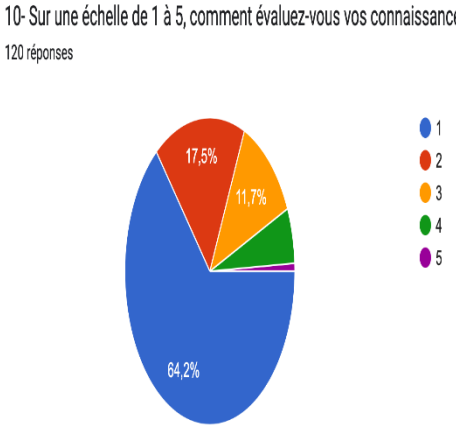

Graphique 15 : Situation post formation

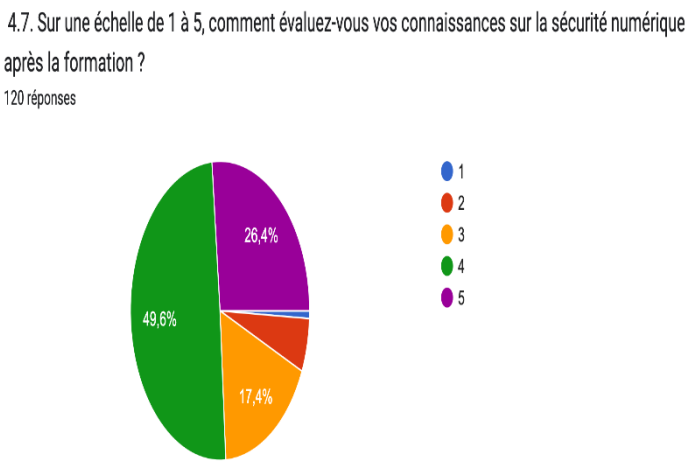

Comme illustré par le graphique 4, plus d 77 % des acteurs n'avaient pas suivi de cours en sécurité numérique. Le graphique 14 confirme cette tendance. La majorité des participant(e)s avait un niveau très faible de la sécurité numérique. En revanche, les acteurs ont renforcé leur connaissance au terme de la formation. Environ 50 % se sont hissés au niveau élevé, 26 % au niveau très élevé (graphique 15).

4. Compétences acquises aucours de la formation

Graphique 16 : Capacité à faire le monitoring après la formation

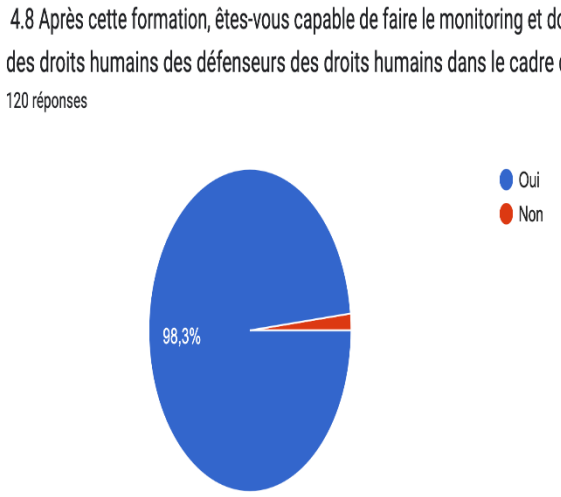

A l'issue de la formation, la quasi-totalité des participant(e)s (98%) estime être en capacité de faire le monitoring des violations des droits humains. Seulement 2 % ne semble pas outiller pour le faire.

Graphique 17 : Capacité à identifier les défenseur(e)s des droits humains



100 % des participant(e)s estiment être en capacité d'identifier les défenseur(e)s des droits humains, cela au terme de la formation.

Graphique 18 : Capacité à identifier les types de violations des droits humains

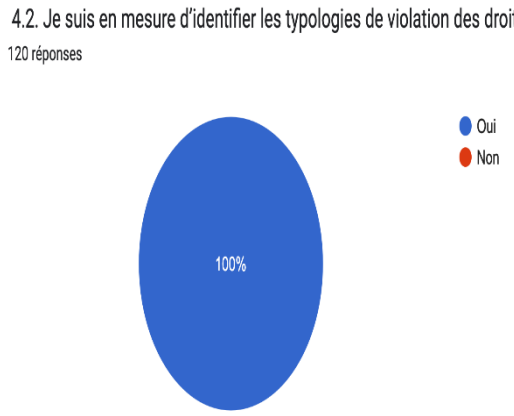

Tous.tes les participant(e)s seraient en mesure d'identifier les types de violations des droits humains susceptibles d'être commises à l'encontre des défenseur(e)s des droits humains en période électorale

5. Organisation pratique et scientifique de la formation

Graphique 19 : Satisfication globale

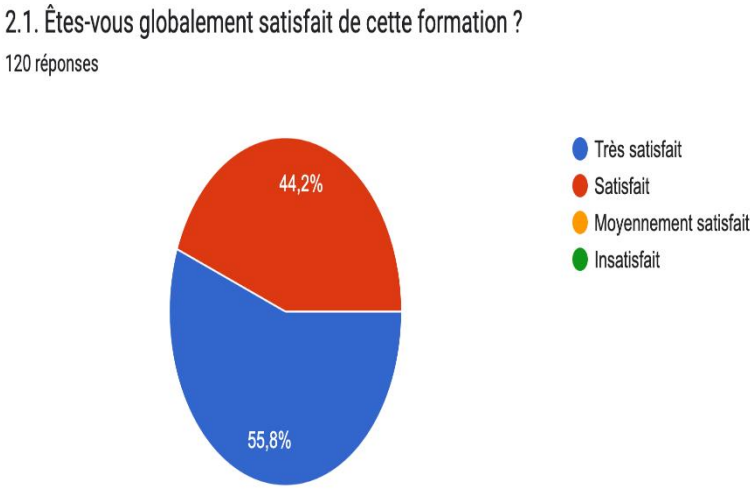

*Il ressort du **graphique 19** que 56 % des participant(e)s s'avouent globalement « très satisfaits » de la formation. 44 % se disent « satisfaits ». Ce qui ne signifie qu'aucun(e) participant(e) n'a été « moyennement » ou « pas du tout satisfaits ». Plusieurs témoignages confirment cette tendance :*

- *« Cette formation a représenté pour moi une véritable opportunité d'apprentissage et de renforcement de mes capacités...».*
- *« Une formation de qualité qui a vraiment renforcer mes compétences en monitoring et les rôles des défenseurs des droits humains...».*
- *« Une formation très pratique et enrichissante.J'ai appris beaucoup de choses et cela a comblé suffisamment mes lacunes sur les droits de l'homme...».*

Graphique 20 : Contenu de la formation

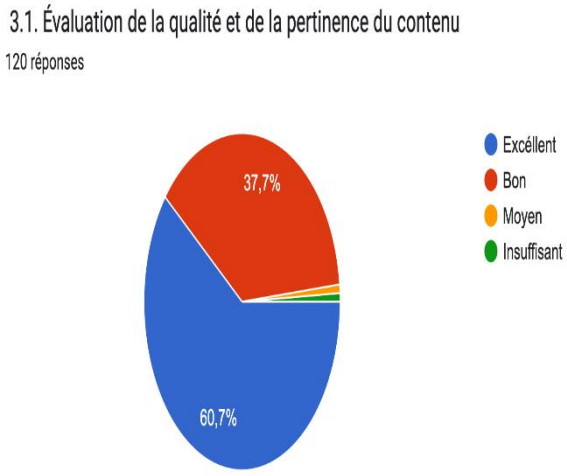

La majeure partie (61%) des acteurs présents ont trouvé « Excellent » le contenu de la formation. 38 % l'ont trouvé « Bon » contre seulement 1 % qui l'a trouvé respectivement « moyen » et « insuffisant ».

Ce témoignage confirme la tendance : « Les deux jours sont meublés avec des Modules d'actualité qui cadrent aux réalités du moment ».

Graphique 21 : La compétence et de la pédagogie des formateurs

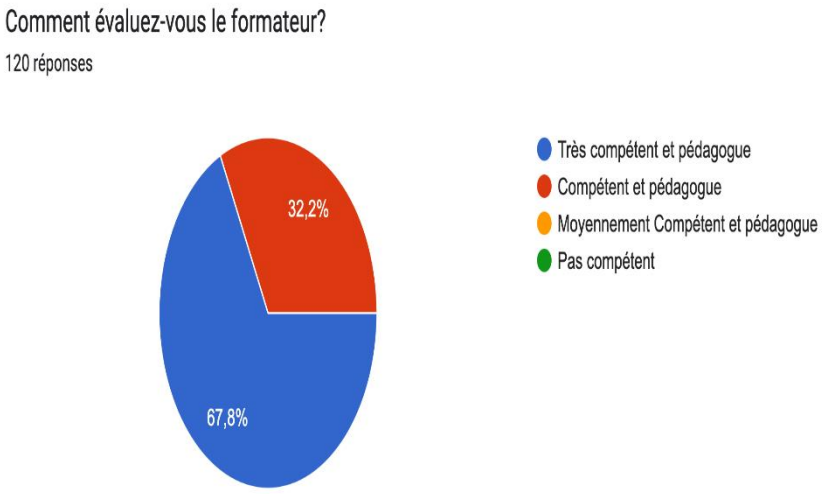

« Les 68 % *des participants(e)s ont jugé « très compétents et pédagogues » les formateurs. 32 % les ont jugés « Compétent et pédagogue ». Cela signfifie qu'aucun(e) participant(e) ne les as trouvés « moyennement » ou « pas compétent ». Quelques récits des apprenant(e)s peuvent justifier ces chiffres :*

- *« la formation était de qualité avec un formateur très compétent et expérimenté» ; « Les notions abordées ont été clairement expliquées et les exercices pratiques ont permis de mieux comprendre » ;*
- *« Le formateurs est à l'aise avec sont sujet ».*
- *« la Méthodologie était très appréciable, plus précisément la méthode interactive, les jeux de rôle, les simulations pour remplir les formulaires Kobo collect, l'ambiance... »*

Graphique 22 : Logistique de la formation

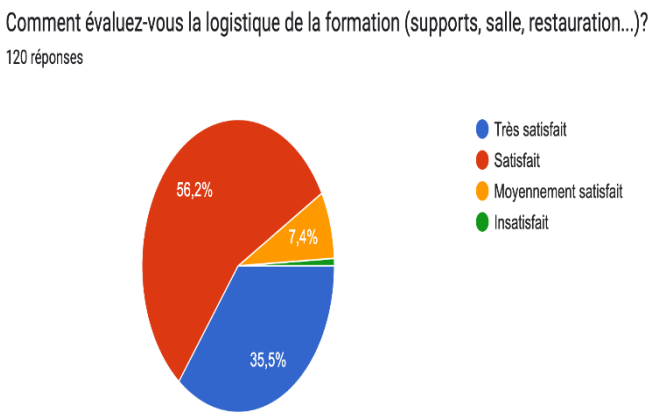

« Les participant(e)s ont également été interrogé(e)s sur la logistique notamment les supports de la formation, la salle et la restauration. 35,5 étaient « très satisfaits », 56 % satisfaits contre 7 % et 1 % respectivement peu satisfaits et insatisfait. Certains n'étaient pas en particulier satisfaits de la sonorisation et de la restauration dans certaines localités. D'autres ont pointé du doigt la communication en amont de l'activité**.**

IV. Compte rendu de la formation FIDH du 09 au 13 février 2026

DATE : Du 09 au 13 février 2026
LIEU : Abidjan (MIDH, CIDDH, LIDHO)
Du lundi 09 février au vendredi 13 février 2026 s'est tenue dans les locaux du Mouvement Ivoirien des Droits Humains (MIDH), de la Coalition Ivoirienne des Défenseurs des Droits Humains (CIDDH) et de la Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO), une formation sur la gestion administrative et financière dans le cadre du projet PROTECT. Ce compte rendu est structuré en trois (3) parties :

- La gestion des ressources humaines ;
- La logistique ;
- La gestion financière.

Etaient présents à cette formation, l'équipe projet (les chargés de programme et les comptables) et un membre de chaque organisation du consortium (voir liste de présence).
L'objectif de cet atelier interne visait à renforcer les capacités administratives, financières, logistiques et partenariales des organisations partenaires afin d'assurer une mise en œuvre conforme, efficace et harmonisée du projet PROTECT, en adéquation avec les exigences de la Commission européenne et de la FIDH.
De manière spécifique, il s'agissait de :

- Renforcer la compréhension et l'application des procédures de l'Union européenne ;
- Harmoniser les pratiques logistiques, d'achats et financières entre les partenaires ;
- Renforcer l'utilisation des outils de suivi budgétaire et de planification financière ;
- Accompagner les partenaires dans la gestion administrative et financière du projet ;
- Renforcer les capacités en matière de gestion des partenariats ;
- Faire un premier bilan de la gestion financière, à la lumière des deux rapports financiers transmis et en amont de la fin de l'année 1 (28 février 2026) ;
- Identifier les pistes d'amélioration et points de suivi pour renforcer la gestion administrative et financière en année 2 ;
- Préparer le premier reporting intermédiaire pour le 28 avril 2026.

1- Gestion des ressources humaines

Le premier point abordé au cours de cet atelier a été la gestion des ressources humaines dans le cas du projet PROTECT. Cette gestion est calquée sur la procédure de l'Union Européenne (UE). La FIDH a demandé au consortium d'harmoniser les pratiques en matière de gestion des ressources humaines. Il s'agit entre autres :

- Du recrutement du personnel (faire un appel à candidature, faire l'entretien des différents candidats, choisir le candidat qui remplit les critères de sélection selon les exigences du bailleurs)
- Gestion des ressources humaines : La FIDH exige que le consortium harmonise les différents documents notamment les fiches de temps (timesheet), les bulletins de paie, ainsi que le paiement des cotisations sociales (CNPS, impôt sur salaire…) au regard de la législation nationale.

2- La logistique

La formation sur la logistique s'est axée sur la gestion des véhicules et les procédures d'achat.

- La gestion des véhicules

A ce niveau, la FIDH a exigé au MIDH et à la LIDHO d'avoir un carnet de bord pour noter les

différents déplacements des véhicules dans le cadre du projet PROTECT. Ce document servira à faire le suivi du véhicule.
Elle a également recommandé au MIDH et à la LIDHO d'avoir un contrat avec un garage pour l'entretien du véhicule et une carte de carburant pour payer le carburant. Cette carte permettra de centraliser les factures.

- Procédures d'achat

Au niveau des procédures d'achat, la FIDH a insisté sur la gestion des contrats, l'archivage des documents logistique, le tableau des achats. Les formatrices ont présenté les procédures de passation des marchés en fonction des montants. Pour une somme inférieure à 500 euros, il faut un reçu de paiement pour justifier. Entre 500 et 2500 euros, il faut un devis et une somme supérieur à 2500 euros, il faut un contrat ou confronter plusieurs proforma. Au moins 3 proforma sinon 5.
Elles ont conseillé à chaque organisation d'avoir une procédure interne rigoureuse en matière d'achat et de prestation de service en vue de faciliter toute gestion administrative et financière avec les partenaires et les bailleurs.
NB : pour éviter les conflits d'intérêt, l'acheteur ne doit pas être le payeur.

3- La gestion financière

En ce qui concerne la gestion financière, il s'est agi pour le consortium d'harmoniser les rapports financiers présentés par les comptables.
A cet effet, plusieurs exercices de cas ont meublé les différents travaux en vue d'outiller et de familiariser les comptables aux outils de gestion financière.
Les fiches de reporting ont été passées en revue. Les procédures pour renseigner les différentes annexes ont été expliquées. Plusieurs exercices de cas pratiques sur l'élaboration du rapport financier et du budget prévisionnel ont été réalisés.

La FIDH a invité les comptables à travailler en synergie afin d'harmoniser les différents rapports financiers.
Fait à Abidjan, le 17 janvier 2026

Par :
Dr KOUADJO Stéphane : Directeur Exécutif, chargé de Programme PROTECT
M. SILUE Donitchin : Comptable du Projet PROTECT
M. KANGA David : Représentant du MIDH à l'atelier de formation
Liste de présences :

1. BAUDY Floc'h Solène
2. BA Salimata
3. BA -MINTE Hassatou
4. KOUADJO Stéphane
5. SILUE Donitchin
6. KANGA David
7. SERI Aida
8. AYE Cesar
9. KOFFI Armande
10. GNAKO Armel
11. SILUE Honoré



V. Rapport : atelier de formation aux techniques de plaidoyer régional et international

Photo de famille, Mai 2026

Introduction

L'atelier de formation aux techniques de plaidoyer régional et international s'est tenu à Abidjan, au siège de la CIDDH, sur 2 jours : lundi 4 et mardi 5 mai 2026. Il a réuni 9 représentant.es de la CIDDH, de la LIDHO et du MIDH (3 par organisation).

Le staff FIDH a assuré l'animation de l'atelier, notamment Daly Aoife et Ba-Minté Hassatou (toutes deux du personnel FIDH). Les deux journées ont alterné entre apports conceptuels, présentations structurées et exercices pratiques en groupe.

Dans le cadre du projet PROTECT, la FIDH, avec ses organisations membres et partenaires en Côte d'Ivoire (LIDHO, MIDH, CIDDH), vise à renforcer les capacités des acteurs de la société civile afin d'améliorer la protection des DDH et l'exploitation des opportunités de plaidoyer aux niveaux national, régional et international.

L'objectif de la formation est de permettre aux participant.es de maîtriser des stratégies d'influence auprès d'institutions régionales et internationales, afin de mobiliser opinions et décideurs pour soutenir des réformes et changements positifs.

Déroulement de l'atelier

Jour 1, Lundi 4 mai 2026 : attentes, ONU et outils de plaidoyer



Exposé de Mme Daly Aoife avec les participants, Mai 2026

La première journée a débuté par une séquence d'introduction et de collecte des attentes des participant.es. Cette étape a permis d'ajuster le contenu au niveau et aux priorités des organisations représentées.
Par la suite, les échanges se sont concentrés sur les mécanismes internationaux, en mettant l'accent sur :

- Le système des droits de l'homme au sein des Nations Unies ;
- Le fonctionnement du Conseil des droits de l'homme, avec la logique des situations examinées et des recommandations ;

Le rôle que la société civile peut jouer au Conseil des droits de l'homme, notamment lorsqu'elle dispose des statuts ECOSOC, conditions d'accès nécessaires (événements parallèles, déclarations, plaidoyer bilatéral auprès des États, consultations informelles).
La journée a également couvert les procédures spéciales, présentées comme des mécanismes de suivi et d'enquête, accessibles à la société civile, ainsi que leurs outils d'intervention. Les participant.es ont ensuite étudié des exemples liés à la Côte d'Ivoire, notamment à travers l'évocation de mandats et de formes d'engagement (visites, suivi thématique, communications au gouvernement).
La formation s'est poursuivie avec la présentation des organes de traités. Cette partie a permis de clarifier leur rôle, les outils dont disposent les comités (rapports périodiques, observations générales, examen de plaintes/communications) et la manière dont la société civile peut apporter une contribution c'est-à-dire par ; informations écrites, rapports alternatifs, suivi des recommandations, plaintes individuelles, etc.
Enfin, un travail d'ancrage a été fait sur les mécanismes africains : justification du système africain des droits humains, présentation des principaux instruments et opportunités de plaidoyer dans les espaces publics de la CADHP.
La journée s'est conclue par un exercice de groupe, visant à déterminer quels mécanismes (ONU et/ou CADHP) sont les plus adaptés selon les préoccupations prioritaires identifiées en lien avec l'espace civique et la protection des défenseur.es des droits humains. L'objectif de l'exercice était d'examiner ces choix à travers des critères tels que le mandat, le timing, l'accès et l'impact attendu.

Jour 2, Mardi 5 mai 2026 : récapitulatif, cartographie, stratégie et formation des formateurs



Exposé de Mme Ba-Minté Hassatou avec les participants, Mai 2026

La deuxième journée a commencé par un récapitulatif des principaux éléments de la veille, afin d'assurer une bonne compréhension commune avant d'entrer dans la phase pratique.
La formation a ensuite abordé la cartographie des parties prenantes. Cette séquence a permis aux participant.es de réfléchir à « qui agit directement », « qui influence », « qui peut être un allié » et « qui pourrait représenter un blocage ». Cette approche a servi de base pour orienter la logique de plaidoyer vers des cibles réalistes et efficaces.
À partir de cette cartographie, les participant.es ont travaillé sur la question centrale : comment élaborer une stratégie de plaidoyer ? Un point important a été de distinguer ce qui relève de l'information et de la sensibilisation, de ce qui relève du plaidoyer, c'est-à-dire la volonté de persuader un acteur précis afin qu'il adopte une action concrète. Les échanges ont insisté sur la nécessité d'un message clair : une problématique formulée en termes de droits, des preuves, une adaptation au forum, et une demande orientée vers une solution et adressée à une cible.
La journée a également inclus des apports pratiques sur des outils et formats utilisables dans le travail de plaidoyer, en particulier :

- La note de briefing : format court 1 à 2 pages, remis en début de réunion, avec adaptations possibles selon les cibles ;
- Les soumissions aux procédures spéciales : différents types de contributions : informations pour communications, contributions à des rapports, contributions à des visites de pays ;
- La logique des rapports alternatifs auprès des organes de traités, en expliquant la valeur ajoutée que représente la mise en évidence des écarts entre la situation réelle et ce que l'État présente dans ses rapports ;
- La contribution dans le cadre de l'EPU, notamment à travers la priorisation des recommandations et la réflexion sur le timing.

Un second exercice de groupe a été réalisé autour de la formulation de messages de plaidoyer destinés à un public international. Les participant.es ont été amenés à formuler 2 à 3 messages à partir des préoccupations prioritaires, en identifiant pour chaque message : le problème en termes de droits, la preuve, la norme internationale concernée, puis une demande concrète adressée à au moins deux cibles différentes.
Enfin, la journée s'est terminée par la discussion de la logique de suivi et des prochaines étapes, avec la présentation d'éléments de calendrier (sessions CADHP, séquences autour du Conseil des droits de l'homme, examen de mécanismes, et suivi à distance). La dernière séquence a porté sur la formation des formateurs : l'idée était de permettre aux participant.es de relayer à leur tour les enseignements au sein de leurs organisations et de leurs réseaux.
Conclusion
L'atelier de formation aux techniques de plaidoyer régional et international a permis de renforcer les compétences des participant.es en matière de stratégies d'influence, d'appropriation des mécanismes ONU et africains, et de formulation d'outils de plaidoyer directement mobilisables dans le cadre du projet PROTECT. En favorisant la mise en application via exercices, ainsi que la réflexion sur la cartographie des parties prenantes et le calendrier d'engagement, la formation constitue une étape importante vers un plaidoyer mieux articulé et plus efficace pour la protection des DDH et l'élargissement de l'espace civique en Côte d'Ivoire.

VI. Rapport de participation

Forum des ONG et 87e session ordinaire de la commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP)



Délégation du consortium PROTECT (LIDHO, CIDDH, MIDH et FIDH) à la 87ème session ordinaire de la CADHP, Banjul, Gambie, Mai 2026

Organisation : LIDHO, MIDH, CIDDH, FIDH
Lieu : Banjul, Gambie
Période : 7 au 13 mai 2026

1. Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet PROTECT, La Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO) et ses partenaires au projet dont la Fédération Internationale pour les Droits Humains (FIDH), le Mouvement Ivoirien des Droits de l'Homme (MIDH) et la Coalition Ivoirienne des Défenseurs des Droits Humains (CIDDH) ont pris part aux activités du Forum des ONG précédant la 87e Session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), ainsi qu'aux premières journées de la session publique de la Commission, tenues à Banjul, en Gambie du 8 au 13 mai 2026.

Le Forum des ONG a réuni des organisations de la société civile africaine, des défenseurs des droits humains, des experts et des partenaires institutionnels autour des enjeux liés à la **protection des droits humains sur le continent. Le thème principal du Forum portait sur : *« Garantir un approvisionnement durable en eau et des systèmes d'assainissement sûrs pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2063 ».***

La session publique de la 87e Session ordinaire de la CADHP s'est ouverte le 11 mai 2026 au Centre international de conférences Sir Dawda Kairaba Jawara à Banjul.

En marge des activités officielles, plusieurs rencontres stratégiques, événements parallèles et consultations thématiques ont également eu lieu avec des mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits humains.

2. Objectifs de la participation

La participation du consortium à ces activités visait notamment à :

- Renforcer le plaidoyer régional sur la situation des droits humains en Côte d'Ivoire ;
- Suivre les travaux de la CADHP et des mécanismes spéciaux ;
- Participer aux échanges entre organisations africaines de défense des droits humains ;
- Porter les préoccupations liées à l'espace civique, aux minorités, aux droits des femmes et aux tensions sociopolitiques ;
- Contribuer aux réflexions régionales sur la protection des droits humains en Afrique.

3. Participation au forum des ONG

3.1. Deuxième journée du Forum des ONG - 8 mai 2026

A) Panel sur les approches féministes de la paix et de la justice

Le panel intitulé ***« Au-delà des cessez-le-feu : contrer les réactions négatives par des approches féministes de la paix et de la justice »*** a permis de mettre en lumière les impacts des conflits armés sur les femmes et les filles ainsi que la nécessité de renforcer leur participation dans les processus de paix.

Les échanges ont porté sur :

- Les violences basées sur le genre ;
- Les mécanismes de justice transitionnelle ;
- La participation des femmes aux processus décisionnels ;
- Les initiatives communautaires de paix.

B) Panel sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement

Les discussions ont porté sur la multiplication des coups d'État militaires et les menaces pesant sur les processus démocratiques en Afrique.

Les participant.es ont dénoncé :

- Les restrictions de l'espace civique ;
- Les violations des libertés publiques ;
- La répression des voix critiques ;
- Les atteintes à l'État de droit.

C) Panel sur les migrants, réfugiés et déplacés internes

Le panel consacré aux migrants, réfugiés et personnes déplacées internes en Afrique du Nord a mis en évidence les violations des droits humains subies par les populations migrantes et déplacées.

Les discussions ont porté sur :

- Les discriminations ;
- Les difficultés d'accès à la protection ;
- Les détentions arbitraires ;
- Les violences contre les migrants.

D) Groupes d'intérêt particuliers

Les groupes thématiques ont permis aux organisations de la société civile d'échanger autour de plusieurs problématiques prioritaires, notamment :

- La consolidation de la paix ;
- Les violences basées sur le genre ;
- La protection des défenseurs des droits humains ;
- Les migrations ;
- La justice environnementale ;
- Le chômage des jeunes ;
- Les discriminations structurelles ;
- Les droits des personnes âgées et des personnes handicapées.

L'ensemble de ces problématiques a été abordé sous l'angle du thème central du Forum : « *Garantir un approvisionnement durable en eau et des systèmes d'assainissement sûrs pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2063 ».*

Dans ce cadre, la LIDHO et la CIDDH ont participé au groupe de travail consacré à la protection des défenseur.es des droits humains. Les échanges ont porté sur le rôle des défenseur.es des droits humains ivoiriens dans la promotion du droit à l'eau, de la justice environnementale et de l'accès équitable aux services essentiels.

Les discussions ont notamment permis de mettre en lumière plusieurs préoccupations observées en Côte d'Ivoire, parmi lesquelles :

- Les coupures intempestives d'eau dans le Grand Abidjan ;
- Les difficultés d'accès à l'eau potable dans certaines zones rurales et frontalières du nord du pays ;
- Les inégalités territoriales dans l'accès aux infrastructures hydrauliques et sanitaires.

Nous avons également attiré l'attention sur les conséquences sécuritaires que peut engendrer l'absence prolongée d'accès à l'eau dans certaines communautés vulnérables, notamment dans les zones proches des frontières confrontées à la menace terroriste.

Il a été souligné que certains groupes extrémistes ou terroristes peuvent exploiter ces insuffisances structurelles pour renforcer leur présence et leur influence auprès des populations locales, notamment à travers la réalisation de forages ou de puits communautaires. Ces actions peuvent contribuer à créer des liens de proximité, de reconnaissance ou de dépendance avec certaines communautés fragilisées.

Les échanges ont ainsi mis en évidence le lien étroit entre accès aux services sociaux de base, cohésion sociale, prévention de l'extrémisme violent, sécurité humaine et protection des droits économiques et sociaux.

Les participant.es ont insisté sur la nécessité pour les États de renforcer les investissements publics dans les infrastructures d'eau et d'assainissement, tout en garantissant une approche fondée sur les droits humains, l'inclusion sociale et la prévention des conflits.
Le MIDH a par ailleurs participé au groupe de travail sur les défis liés aux droits économiques socio-culturels spécifiquement sur les droits à la santé et droit à l'éducation.
Le MIDH a souligné qu'en Côte d'Ivoire beaucoup de choses ont été réalisées en termes d'infrastructure et de réglementation. Toutefois, des inégalités persistances continuent d'être observé au niveau de ces infrastructures de bases.
L'accès aux soins de santé de qualité, n'est pas une réalité et l'accès à une meilleure éducation demeure relativement précaire.
Après avoir présenté la situation dans nos différents pays, chaque membre du groupe a identifié les actions à mener pour une meilleure réalisation du droit à la santé et du droit à l'éducation. Il s'agit notamment de la documentation, des actions de plaidoyer et du renforcement des capacités des membres de la société pour un suivi citoyen.
La journée s'est achevée par une photo de famille avec quelques membres de la délégation ivoirienne à Banjul.



Membres de la délégation ivoirienne participant aux Forum des ONG, Banjul, Gambie, Mai 2026

4. Troisième journée du Forum des ONG - 9 mai 2026

A) Protection des défenseur.es des droits humains

Les travaux de la troisième journée du Forum des ONG ont accordé une attention particulière à la situation des défenseur.es des droits humains en Afrique, dans un contexte marqué par le rétrécissement progressif de l'espace civique dans plusieurs États du continent.

Les discussions ont porté sur les différentes formes d'attaques, de pressions et de représailles subies par les défenseur.es des droits humains, les journalistes, les activistes, ainsi que les organisations de la société civile engagées dans la promotion des libertés fondamentales, de la démocratie et de la justice sociale.

Les participant.es ont notamment mis en évidence :

- Les restrictions croissantes de l'espace civique ;
- Les intimidations et menaces à l'encontre des défenseur.es ;
- Les arrestations arbitraires ;
- Les détentions abusives ;
- Les campagnes de diffamation et de stigmatisation visant les organisations de la société civile ;
- Les restrictions administratives et financières imposées aux ONG ;
- La surveillance numérique et les atteintes à la liberté d'expression ;
- Les violences physiques et psychologiques contre certains acteurs de la société civile.

Plusieurs intervenant.es ont souligné que, dans de nombreux pays africains, les défenseur.es des droits humains travaillent dans des environnements de plus en plus hostiles, caractérisés par :

- L'adoption de lois restrictives ;
- L'usage excessif de la force lors des manifestations ;
- Les poursuites judiciaires abusives ;
- Les restrictions de réunion et d'association ;
- Les menaces sécuritaires liées aux contextes politiques et électoraux.

Les échanges ont également mis en lumière les difficultés particulières rencontrées par certaines catégories de défenseur.es, notamment :

- Les femmes défenseures des droits humains ;
- Les journalistes d'investigation ;
- Les acteurs engagés sur les questions de gouvernance, de corruption et de droits sexuels et reproductifs ;
- Les défenseur.es œuvrant dans les zones de conflit ou affectées par l'extrémisme violent.

Un consensus général s'est dégagé parmi les participants pour reconnaître que l'espace civique en Afrique connaît actuellement de graves restrictions et que les mécanismes de protection des défenseur.es des droits humains demeurent insuffisants dans plusieurs pays.

Les participant.es ont ainsi appelé :

- Les États africains à respecter leurs engagements régionaux et internationaux en matière de droits humains ;
- La CADHP à renforcer ses mécanismes de suivi et de protection ;
- Les organisations internationales et partenaires techniques à soutenir davantage les organisations de la société civile africaines ;
- Les gouvernements à garantir un environnement sûr et favorable au travail des défenseur.es des droits humains.

Les échanges ont enfin insisté sur le rôle fondamental des défenseur.es des droits humains dans :

- La prévention des conflits ;
- La promotion de la démocratie ;
- La protection des groupes vulnérables ;
- Le suivi des violations des droits humains ;
- Le renforcement de l'État de droit sur le continent africain.

B) Projet de Déclaration africaine sur les défenseur.es des droits humains

Le panel consacré au projet de Déclaration africaine sur la promotion et la protection des défenseur.es des droits humains a constitué l'un des principaux temps d'échanges de la troisième journée du Forum des ONG.

La session a été conduite par l'Honorable Commissaire Rémy Ngoy Lumbu, porteur du projet au sein de la CADHP. Celui-ci a présenté les objectifs, les fondements ainsi que les principales orientations de la future Déclaration africaine destinée à renforcer le cadre régional de protection des défenseur.es des droits humains sur le continent.

Dans sa présentation, le Commissaire Lumbu a insisté sur :

- La nécessité de disposer d'un instrument africain spécifique consacré à la protection des défenseur.es des droits humains ;
- Les insuffisances des mécanismes actuels de protection ;
- L'augmentation des représailles, intimidations et restrictions visant les acteurs de la société civile dans plusieurs pays africains ;
- L'importance de construire un instrument adapté aux réalités africaines.

Les représentant.es régionaux des organisations de la société civile ont ensuite formulé plusieurs observations et recommandations sur le contenu du projet. Le public a également participé activement aux échanges à travers des questions, commentaires et propositions d'amendements.

Les discussions ont principalement porté sur plusieurs points sensibles et structurants du projet de Déclaration.

- **Nécessité et portée du projet de Déclaration**



Intervention de Mme SERI Aïda (LIDHO) lors des consultations sur le projet de Déclaration Africaine sur la promotion et la protection des défeseur.es des droits humains, Banjul, Gambie, Mai 2026

Plusieurs participant.es ont questionné la nécessité d'adopter une nouvelle déclaration régionale, estimant que des instruments internationaux et africains de protection des droits humains existent déjà en craignant que la déclaration ne devienne un instrument normatif supplémentaire sans effet concret pour les défenseur.es.

D'autres intervenants ont au contraire souligné qu'un instrument spécifique consacré aux

défenseur.es des droits humains était devenu indispensable face au rétrécissement croissant de l'espace civique, aux attaques contre les organisations de la société civile, aux arrestations arbitraires et actes d'intimidation et aux nouvelles formes de répression, notamment numériques et transnationales.

- **Définition du défenseur des droits humains**



Participation de Mme Koffi Armande (CIDDH) sur la définition du défenseur des droits humain dans le projet de déclaration africaine, Banjul, Gambie, Mai 2026

L'un des principaux points de débat a concerné la définition même du « défenseur des droits humains ».
Les représentant.es de la société civile ont plaidé pour une définition indépendante et conforme aux standards internationaux, considérant que les défenseur.es des droits humains sont avant tout des acteurs indépendant.es de l'État œuvrant à la promotion et à la protection des droits fondamentaux.
Plusieurs participants ont exprimé des réserves quant à l'intégration de l'État ou de ses représentants dans cette définition, estimant que cela pourrait :

- Affaiblir l'indépendance du concept de défenseur des droits humains ;
- Créer une confusion entre les obligations de l'État et le rôle de veille critique joué par la société civile ;
- Limiter la portée protectrice de la future Déclaration.

Cette position n'a toutefois pas été partagée par le Commissaire Lumbu, qui a défendu une approche plus large et contextualisée de la notion de défenseur des droits humains.

- **Références aux valeurs africaines, coutumes et traditions**

Le Commissaire Lumbu a particulièrement insisté sur la nécessité de fonder la future

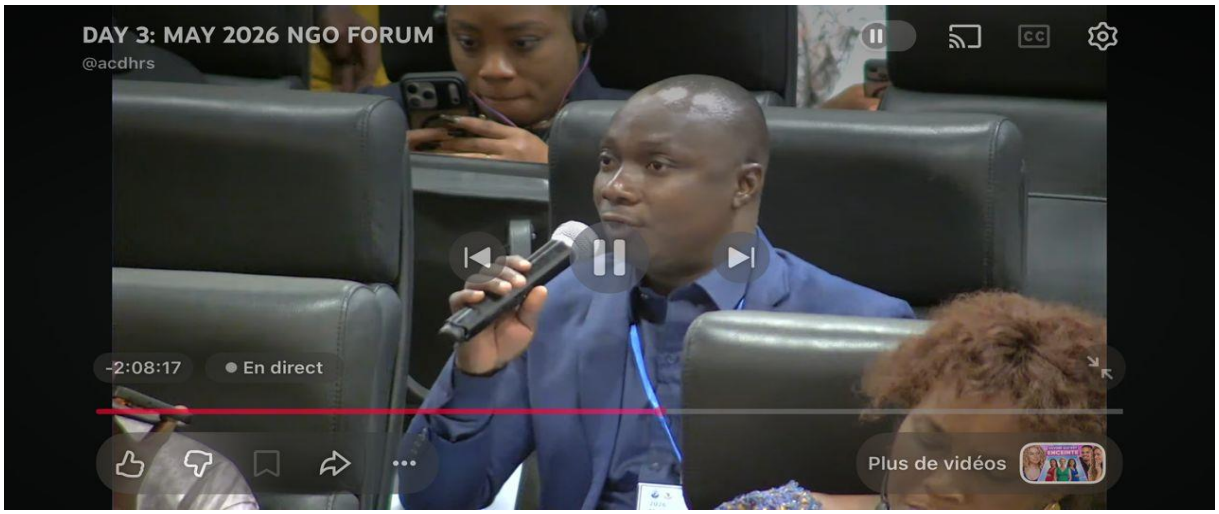

Participation de Dr. Kouadjo Stephane (MIDH) sur la définition du défenseur des droits humain dans le projet de déclaration africaine, Banjul, Gambie, Mai 2026

Déclaration sur les réalités africaines ainsi que sur les valeurs coutumières et traditionnelles du continent.

Selon lui, la future Déclaration devrait prendre en compte les spécificités culturelles africaines, s'appuyer sur les mécanismes traditionnels de protection communautaire et intégrer les valeurs de solidarité, de cohésion sociale et de médiation propres aux sociétés africaines.

Cette approche a suscité d'importants échanges parmi les participants. Plusieurs représentant.es de la société civile ont souligné la difficulté de définir des références coutumières communes à l'ensemble du continent africain, compte tenu de la diversité des traditions et systèmes culturels, des divergences entre pratiques coutumières et du risque que certaines références traditionnelles soient utilisées pour limiter certains droits fondamentaux.

Certains participants ont également rappelé que certaines pratiques coutumières ou traditionnelles peuvent parfois être incompatibles avec les standards internationaux relatifs aux droits humains, notamment concernant :

- Les droits des femmes ;
- Les droits des minorités ;
- Les libertés individuelles.

Les discussions ont ainsi mis en évidence la nécessité de trouver un équilibre entre l'ancrage africain de la future Déclaration, le respect universel des droits humains et les standards régionaux et internationaux de protection.

- **Mécanismes de protection prévus dans la Déclaration**



Deuxième contribution de la LIDHO aux discussions sur les mécanismes de protection prévus dans le projet de déclaration africaine, Banjul, Gambie, Mai 2026

Les participant.es ont également échangé sur les mécanismes de protection envisagés dans le projet de Déclaration.
Plusieurs recommandations ont été formulées concernant :

- La mise en place de mécanismes d'alerte et de protection rapide ;
- Le suivi des représailles contre les défenseur.es ;
- La protection spécifique des femmes défenseures des droits humains ;
- La prévention des arrestations arbitraires ;
- La protection numérique et la cybersécurité ;
- La protection des défenseur.es dans les contextes électoraux sensibles
- Les obligations des états en matière de prévention et de réparation.

Les représentant.es des organisations de la société civile ont insisté sur la nécessité de prévoir des mécanismes concrets, opérationnels et accessibles permettant une réelle protection des défenseur.es des droits humains sur le terrain.
Les échanges ont enfin mis en évidence l'importance d'une large consultation des organisations africaines de défense des droits humains avant l'adoption définitive de la Déclaration.

C) Genre, jeunesse et droits culturels dans l'avenir de l'Afrique

Ce Panel consacré au thème *« Genre, jeunesse et droits culturels dans l'avenir de l'Afrique »*, a permis d'aborder les défis liés à l'inclusion des femmes et des jeunes dans les politiques publiques, ainsi que la protection des droits culturels dans un contexte africain en pleine mutation.
Les discussions ont porté sur :

- La participation des femmes et des jeunes aux processus décisionnels ;
- Les inégalités persistantes fondées sur le genre ;
- La nécessité de renforcer l'accès des jeunes aux opportunités économiques et sociales ;
- La valorisation des identités culturelles africaines ;
- La protection des droits culturels dans les politiques de développement.

Les participant.es ont également souligné les défis auxquels sont confrontées les femmes africaines, notamment les violences basées sur le genre, les discriminations structurelles, les obstacles à la participation politique et les difficultés d'accès aux services sociaux de base.
Les échanges ont insisté sur la nécessité de promouvoir des politiques inclusives prenant en compte les droits des femmes, des jeunes et des communautés marginalisées dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.
C'est à l'issue de ce panel que les représentant.es des organisations ivoiriennes ont eu un bref échange avec l'Honorable Commissaire Janet Ramatoulie Sallah-Njie, Rapporteuse spéciale sur les droits des femmes en Afrique de la CADHP.



Echange entre les organisations ivoiriennes et l'Honorable Commissaire Janet Ramatoulie Sallah-Njie, Rapporteuse spéciale sur les droits des femmes en Afrique de la CADHP, Banjul, Gambie, Mai 2026

D) Adoption des recommandations finales du Forum

Le Forum des ONG s'est achevé par l'adoption des recommandations finales adressées aux États africains et à la CADHP.
Les organisations de la société civile ont notamment appelé :

- À la protection des libertés fondamentales ;
- Au respect de l'espace civique ;

- À la lutte contre l'impunité ;
- Au renforcement des mécanismes régionaux de protection des droits humains.



Photo de famille pour conclure le Forum des ONG, Banjul, Gambie, Mai 2026

5. Atelier de consultation sur le projet de loi modèle anti-torture

Le 10 mai 2026, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), à travers son Comité pour la prévention de la torture en Afrique (CPTA), a organisé à Banjul un atelier de consultation avec les organisations de la société civile sur le projet de Loi Modèle Anti-Torture pour l'Afrique.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du processus d'élaboration d'un instrument juridique continental visant à accompagner les États africains dans la prévention et la répression de la torture, conformément aux standards régionaux et internationaux en matière de droits humains.

L'atelier avait pour principaux objectifs :

- De présenter le projet de Loi Modèle Anti-Torture aux organisations de la société civile ;
- De recueillir les contributions techniques et recommandations des participants ;
- De renforcer l'alignement du texte avec les normes régionales et internationales ;
- D'améliorer les mécanismes de prévention, de responsabilité et de réparation pour les victimes de torture ;
- De renforcer la collaboration entre le CPTA et les acteurs de la société civile engagés dans la lutte contre la torture.

Les travaux ont réuni des représentant.es d'organisations de défense des droits humains, des experts juridiques, des praticiens, ainsi que des acteurs engagés.

L'atelier s'est déroulé de manière participative et interactive. Nous avons travaillé de manière approfondie sur le texte proposé, en procédant à une analyse article par article du projet de Loi Modèle.

À travers les discussions en plénière, nous avons pu ont formulé plusieurs observations, propositions de reformulation et recommandations techniques.

Ces échanges ont permis d'enrichir considérablement le projet de Loi Modèle grâce aux contributions pratiques et techniques de tous les acteurs.

V. Participation à la session publique de la CADHP

1. Première journée - 11 mai 2026

A) Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture de la 87e Session ordinaire de la CADHP a réuni les commissaires, représentant.es des États, institutions nationales des droits de l'homme, organisations internationales et ONG.

Les interventions ont mis l'accent sur :

- Les défis sécuritaires et démocratiques ;
- La protection des droits humains ;
- Le rôle de la société civile ;
- Le renforcement des mécanismes africains de protection.





Intervention de l'Honorable Idrissa Sow, Président de la CADHP à l'ouverture de la 87e session ordinaire de la CADHP , Banjul, Gambie, Mai 2026

B) Situation des droits humains en Afrique

Les déclarations prononcées par les organisations non gouvernementales, les institutions nationales des droits de l'homme et les partenaires internationaux ont mis en lumière plusieurs préoccupations majeures relatives à la situation des droits humains sur le continent africain.

Les déclarations des ONG et institutions partenaires ont porté sur :

- Les conflits armés ;
- Les restrictions de l'espace civique ;
- Les violences électorales ;
- Les atteintes aux libertés fondamentales.

Les organisations de la société civile à travers la déclaration issue du forum des ONG ont appelé les États africains à respecter leurs engagements régionaux et internationaux en matière de droits humains et à garantir un environnement favorable à la participation citoyenne et au travail des acteurs de la société civile.

C) Panel sur le Protocole de Maputo



Présentation du Cadre de Plaidoyer pour le Retrait des Réserves à Certaines Dispositions du Protocole de Maputo, Banjul, Gambie, Mai 2026

Le panel consacré au retrait des réserves au Protocole de Maputo a permis de rappeler les défis persistants liés à la pleine protection et à la mise en œuvre effective des droits des femmes en Afrique.

Les échanges ont mis en évidence le fait que plusieurs États africains maintiennent encore des réserves sur certaines dispositions du Protocole, limitant ainsi l'effectivité des droits consacrés par cet instrument régional, notamment en matière :

- De santé et de droits sexuels et reproductifs ;
- De protection contre les violences basées sur le genre ;
- D'égalité entre les femmes et les hommes ;
- De participation des femmes à la vie politique et publique ;
- De protection des droits économiques et sociaux des femmes.

Les intervenant.es ont également souligné que, malgré les avancées normatives observées sur le continent, de nombreuses femmes continuent de faire face aux discriminations structurelles, aux violences sexistes, aux mariages précoces et forcés, aux difficultés d'accès à la justice et aux obstacles liés aux pratiques coutumières et socioculturelles.

Les discussions ont insisté sur la nécessité pour les États africains :

- De lever les réserves formulées au Protocole de Maputo ;
- D'harmoniser leurs législations nationales avec les standards régionaux ;
- De renforcer les mécanismes de protection des femmes ;
- D'assurer une mise en œuvre effective des engagements pris au niveau africain.

Le lancement du cadre relatif à la levée des réserves sur certaines dispositions du Protocole de Maputo a également été présenté comme une étape importante dans le renforcement du plaidoyer régional en faveur des droits des femmes et de l'égalité de genre en Afrique.

D) Rencontre avec le Commissaire Rémy Ngoy Lumbu

Le 11 mai 2026, en marge des travaux de la 87e Session ordinaire de la CADHP, le consortium PROTECT a eu une rencontre avec l'Honorable Commissaire Rémy Ngoy Lumbu.

Cette rencontre a constitué un cadre d'échange direct avec un membre de la Commission africaine sur les préoccupations actuelles relatives à la situation des droits humains et de l'espace civique en Côte d'Ivoire.

Les discussions ont notamment porté sur :

- L'évolution de l'espace civique en Côte d'Ivoire ;
- Les restrictions observées en matière de libertés publiques particulièrement en période électorale ;
- Les défis liés à la protection des défenseur.es des droits humains et des acteurs de la société civile ;
- La nécessité de garantir un environnement démocratique apaisé et inclusif.

Nous avons également attiré l'attention du Commissaire sur les préoccupations relatives a :

- La liberté d'expression ;
- La liberté de réunion pacifique ;
- La liberté d'association.

Les échanges ont permis de sensibiliser le Commissaire sur les enjeux actuels liés à la protection de l'espace civique en Côte d'Ivoire et sur l'importance du rôle des mécanismes régionaux dans la prévention des violations des droits humains en période électorale.





L'Honorable Commissaire Rémy Ngoy Lumbu et les membres du Consortium PROTECT, Banjul, Gambie, Mai 2026

E) Participation au lancement de l'exposition « SEMA »



Le 11 mai 2026, nous avons pris part au lancement de l'exposition de mémoire collective « SEMA », organisée par des survivantes de violences sexuelles liées aux conflits.

L'exposition, organisée autour du thème : *« L'adoption n'est pas suffisante. La mise en œuvre doit suivre »*, visait à :

- Sensibiliser sur les violences sexuelles en contexte de conflit ;
- Promouvoir la justice et la réparation pour les victimes ;
- Donner la parole aux survivantes ;
- Renforcer le plaidoyer contre l'impunité.





Moment d'échange entre Mme Aïda SERI et les exposantes du « SEMA », Banjul, Gambie, Mai 2026

2. Deuxième journée - 12 mai 2026

A) Panel conjoint CADHP - ONU sur le Soudan

Les discussions ont porté sur les graves violations des droits humains au Soudan, les déplacements forcés et les besoins humanitaires urgents.

B) Panel sur l'eau et l'assainissement

Le panel consacré au thème de l'Union africaine 2026 a mis en évidence les défis liés à l'accès durable à l'eau potable et à l'assainissement.

C) Rapports des mécanismes spéciaux

Les mécanismes spéciaux de la CADHP ont présenté leurs rapports d'activités sur :

- Les droits des femmes ;
- La liberté d'expression ;
- Les réfugiés et migrants ;
- Les défenseurs des droits humains ;
- Les conditions de détention ;
- Les droits économiques et sociaux.

D) Rencontre avec le Rapporteur spécial des Nations unies sur les minorités

Le mardi 12 mai 2026, nous avons rencontré le Rapporteur spécial des Nations unies sur les questions relatives aux minorités.

Les échanges ont porté sur :

- Le mandat du rapporteur spécial ;
- La protection des minorités ethniques dans le monde et en Côte d'Ivoire ;
- La disparition progressive de certaines communautés et ethnie en Côte d'Ivoire ;
- Les questions d'apatridie ;
- Les divisions ethniques ;
- Les conflits fonciers liés aux tensions communautaires.



M. Nicolas Levrat,* rapporteur spécial de l'ONU sur les questions relatives aux minorités nationales *et les membres du Consortium PROTECT, Banjul, Gambie, Mai 2026

Les discussions ont été particulièrement constructives et ont permis de partager plusieurs préoccupations relatives à la cohésion sociale et à la prévention des conflits. Le rapporteur en a pris bonne note et envisage se documenter d'avantages sur le cas de la Côte d'Ivoire et en faire un rapport avant la fin de son mandat en juin 2029.

E) Le recrutement de ressortissants africains dans la guerre en Ukraine

Un panel particulièrement marquant organisé par la FIDH et TRUTH HOUNDS a porté sur la question du recrutement de ressortissants africains dans le cadre de la guerre en Ukraine,

notamment par la Russie.
Les discussions ont mis en lumière les stratégies de recrutement ciblant des jeunes Africains, des étudiants étrangers, des migrants ou encore des personnes en situation de vulnérabilité économique et administrative. Les intervenant.es dont la mère d'une victime de ce phénomène ont dénoncé des pratiques qualifiées de trompeuses, fondées sur de fausses promesses d'emploi, de régularisation administrative ou d'opportunités économiques.
Ils ont souligné que plusieurs ressortissants africains se retrouvent engagés dans le conflit sans disposer d'informations complètes sur les risques encourus ni sur les implications juridiques et sécuritaires de leur engagement.
Les échanges ont également porté sur :

- L'exploitation de la précarité économique de nombreux jeunes Africains ;
- Les risques élevés de violations des droits humains dans les zones de conflit ;
- L'absence de protection et d'assistance adéquates pour certains ressortissants africains ;
- Les difficultés d'accès à l'information et aux services consulaires ;
- Les conséquences psychologiques, sociales et humanitaires pour les personnes concernées et leurs familles.

Les panelistes ont insisté sur la nécessité pour les États africains :

- De renforcer les mécanismes de protection de leurs ressortissants à l'étranger ;
- D'améliorer l'assistance diplomatique et consulaire ;
- De sensibiliser les jeunes aux risques liés aux recrutements dans les conflits armés ;
- De surveiller davantage les réseaux de recrutement et les pratiques d'exploitation ciblant les populations vulnérables.

Les discussions ont enfin mis en évidence les liens entre :

- Vulnérabilité économique ;
- Migration ;
- Désinformation ;
- Exploitation des jeunes ;
- Et instrumentalisation des populations africaines dans des conflits internationaux.

Tous ont appelé à une coopération renforcée entre les États africains, les organisations internationales et les mécanismes régionaux de protection des droits humains afin de mieux protéger les ressortissants africains exposés à ces pratiques.
La journée s'est achevée par une photo de famille de toute la délégation FIDH présente.



3. Troisième journée - 13 mai 2026

A) Panel sur les minorités et les défenseurs des droits humains

Les panels consacrés à la protection des minorités et des défenseur.es des droits humains ont permis de mettre en lumière les nombreux défis auxquels sont confrontées certaines communautés et les acteurs de la société civile dans plusieurs pays africains.

Les échanges ont porté sur la protection des minorités nationales, ethniques, religieuses et linguistiques, ainsi que sur la promotion et la protection des défenseur.es des droits humains dans un contexte marqué par le rétrécissement de l'espace civique.

Les panélistes ont dénoncé :

- Les discriminations structurelles dont sont victimes certaines communautés ;
- Les discours de haine et les stigmatisations identitaires ;
- Les représailles et intimidations visant les défenseur.es des droits humains et les organisations de la société civile.

Les discussions ont également mis en évidence les liens entre exclusion sociale, tensions communautaires et violations des droits fondamentaux. Les intervenants ont insisté sur la nécessité de renforcer les mécanismes de protection des minorités et des défenseur.es des droits humains, tout en promouvant la cohésion sociale, l'inclusion et le respect de la diversité sur le continent africain.

B) Participation à un événement parallèle sur l'espace civique en Afrique de l'Est

Nous avons également participé à un événement parallèle consacré au rétrécissement de l'espace civique en Tanzanie, en Ouganda et au Kenya.

Les discussions ont porté sur :

- Les coupures et restrictions d'accès à Internet ;
- Les arrestations arbitraires ;
- Les enlèvements transnationaux ;
- Les disparitions forcées ;
- Les restrictions visant les défenseur.es des droits humains et les organisations de la société civile.

Les panélistes ont alerté sur la dégradation progressive de l'espace civique dans plusieurs pays africains ainsi que sur les nouvelles formes de répression visant les acteurs de la société civile.
Les échanges ont permis de constater que les difficultés rencontrées par les organisations de défense des droits humains présentent de fortes similitudes à travers le continent africain, notamment :
Les participant.es ont particulièrement attiré l'attention sur le développement préoccupant de pratiques de collaboration entre certains États en matière d'arrestations transfrontalières, d'enlèvements, de disparitions forcées et de transferts illégaux de défenseur.es des droits humains et d'opposants politiques.
Les différentes interventions ont souligné que ces pratiques constituent une menace sérieuse pour la protection des défenseur.es des droits humains et pour le respect des obligations internationales et régionales des États africains.
Face à cette situation, les participant.es ont lancé un appel aux Commissaires de la CADHP en charge des différentes zones régionales à renforcer leur coopération et à produire conjointement un communiqué afin d'interpeller les États africains sur cette nouvelle pratique répressive qui tend à prendre de l'ampleur sur le continent.
Les échanges ont permis d'insister sur la nécessité de renforcer les mécanismes régionaux de protection, d'améliorer les systèmes d'alerte rapide, de garantir la sécurité des défenseur.es des droits humains et de préserver un espace civique libre, sûr et favorable au travail des organisations de la société civile en Afrique.

C) Déclaration conjointe sur l'espace civique en Côte d'Ivoire



Le mercredi 13 mai 2026, en présence du ministère ivoirien en charge des droits de l'Homme et du ministère des affaires étrangères, Mme Armande KOFFI de la CIDDH a prononcé au nom du consortium PROTECT, un communiqué conjoint portant sur la situation de l'espace civique en Côte d'Ivoire.
Cette déclaration a permis d'attirer l'attention de la CADHP et des participants à la session sur plusieurs préoccupations relatives à l'évolution de l'environnement civique et démocratique en Côte d'Ivoire.
Le communiqué a notamment mis en évidence :

- Les restrictions des libertés fondamentales ;
- Les restrictions de l'espace civique en période électorale ;
- Les défis rencontrés par les défenseur.es des droits humains et les organisations de la société civile ;
- Les préoccupations relatives au respect de la liberté d'association et de la liberté d'expression ;
- La nécessité de préserver un environnement démocratique apaisé, inclusif et respectueux des droits humains.

Le consortium a particulièrement exprimé ses inquiétudes concernant certaines dispositions de l'Ordonnance N° 2024-368 du 12 juin 2024 relative aux organisations de la société civile, prise par le Président de la République puis adoptée par l'Assemblée nationale le 19 mars 2025 et par le Sénat le 22 avril 2025. Les préoccupations ont notamment porté sur les articles 1, 3 et 22 de ladite ordonnance, considérés par plusieurs acteurs de la société civile comme susceptibles de restreindre la liberté d'association, l'autonomie des organisations de la société civile et les libertés d'expression et de participation citoyenne.

Le communiqué a également souligné les risques que certaines dispositions juridiques et pratiques administratives pourraient faire peser sur le fonctionnement indépendant des organisations de défense des droits humains et sur la participation effective de la société civile à la vie démocratique.

Face à ces préoccupations, nous avons appelé l'État de Côte d'Ivoire à renforcer la protection des défenseur.es des droits humains, notamment à travers l'amélioration du fonctionnement du Comité de protection des défenseurs des droits de l'Homme, la vulgarisation de la loi portant promotion et protection des défenseurs des droits humains, le respect effectif des libertés fondamentales ainsi que la révision de l'ordonnance relative aux organisations de la société civile en tenant compte des recommandations formulées par les acteurs de la société civile.

Nous avons également invité la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples à renforcer son suivi sur la situation des défenseur.es des droits humains et de l'espace civique en Côte d'Ivoire, notamment à travers l'activation de ses mécanismes de protection et l'organisation d'une visite de promotion dans le pays.



Echange entre le Consortium PROTECT et les represetant.es des Ministères en charge des droits de l'Homme et des affaires étrangères de Côte d'Ivoire suite à la déclaration du Cosortium, Banjul, Gambie, Mai 2026

VI. Conclusion

La participation du consortium (FIDH, LIDHO, CIDDH et MIDH) au Forum des ONG et à la 87e Session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) a constitué une importante opportunité de plaidoyer, de partage d'expériences, de réseautage et de renforcement des collaborations avec les mécanismes africains et internationaux de protection des droits humains.

Les différentes rencontres, panels, consultations et événements parallèles ont permis de porter à l'attention des acteurs régionaux plusieurs préoccupations relatives à la situation des droits humains et de l'espace civique en Côte d'Ivoire, notamment dans le contexte postélectoral. Les échanges ont également contribué à renforcer les liens avec les organisations de la société civile africaines, les mécanismes spéciaux de la CADHP, les experts des Nations unies ainsi que plusieurs partenaires internationaux engagés dans la protection des droits fondamentaux.

Cette participation a permis de constater que les difficultés observées en Côte d'Ivoire concernant les restrictions de l'espace civique, les atteintes aux libertés fondamentales, les défis rencontrés par les défenseur.es des droits humains, les tensions communautaires ou encore les discriminations s'inscrivent dans une dynamique plus large observée dans plusieurs pays africains.

Les travaux du Forum et de la session publique ont particulièrement mis en évidence le

rétrécissement progressif de l'espace civique sur le continent, l'augmentation des intimidations et représailles contre les défenseur.es des droits humains ainsi que le développement préoccupant de pratiques de collaboration entre certains États en matière d'arrestations transfrontalières, d'enlèvements et de disparitions forcées.

Les discussions ont également permis de souligner le lien étroit entre l'accès aux services sociaux de base, la cohésion sociale, la prévention des conflits et la sécurité humaine, notamment à travers les échanges sur les difficultés d'accès à l'eau et à l'assainissement dans certaines zones vulnérables.

Par ailleurs, les consultations sur le projet de Loi Modèle Anti-Torture ainsi que les discussions sur la future Déclaration africaine sur les défenseur.es des droits humains ont démontré l'importance du rôle joué par les organisations de la société civile dans l'élaboration et le renforcement des mécanismes régionaux de protection des droits humains.

Enfin, cette participation a permis au consortium de renforcer sa visibilité au niveau régional, de consolider ses relations avec les mécanismes africains et internationaux et de poursuivre en consortium son plaidoyer en faveur de la protection de l'espace civique, des défenseur.es des droits humains et des groupes vulnérables en Côte d'Ivoire.

Les espaces régionaux tels que le Forum des ONG et les sessions de la CADHP demeurent essentiels pour renforcer la coopération entre acteurs africains des droits humains et promouvoir des réponses concertées face aux défis démocratiques, sécuritaires et sociaux auxquels le continent est confronté.